



Le Rannéen

Bulletin d'informations
municipales n°53

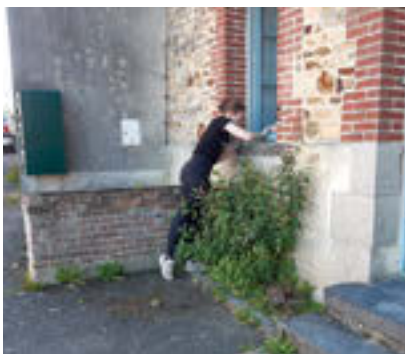
Janvier 2022



■ Dispositif Argent de poche

Le dispositif Argent de poche a été renouvelé par délibération du Conseil Municipal ; c'est dans ce cadre que quelques jeunes Rannéens, de 16 à 18 ans, ont participé à différents travaux : entretien du bourg et de l'étang, peinture,... lors des vacances scolaires d'été et de la Toussaint.

Ils étaient encadrés par les agents communaux et l'élue responsable, Myriam MALECOT. Coût total de ces 2 opérations 1950 € pour 130 missions de 3 heures rémunérées 15 €.



■ Mot du maire



Madame, Monsieur,

Après avoir retrouvé le plaisir de se rassembler au travers de manifestations ou autre, nous voici à nouveau confrontés à une forte prospérité du virus aux lourdes conséquences sanitaires et sociales. En espérant que celui-ci ne devienne qu'un mauvais souvenir sans plus tarder.

Malgré les différents confinements successifs, l'ensemble de l'équipe municipale a continué à œuvrer pour le bien de notre commune.

L'intégralité du centre bourg est maintenant équipé en bornes d'apports volontaires, alors que la collecte en porte à porte connaîtra un changement majeur à compter du 1^{er} janvier 2022 : la C05 (ramassage tous les quinze jours).

Les travaux réalisés en 2021 sont :

- La réalisation de la voirie des lotissements Ardenne 02 et 03.
A noter que ces lotissements avaient été lancés respectivement en 2005 et 2007. Il reste d'ailleurs 6 lots à la commercialisation. Nous espérons que ces aménagements de qualité permettront la vente de ces terrains très prochainement.
- La réfection de la voirie communale mise en œuvre il y a quelques années touche à sa fin. C'est pourquoi, avec l'ensemble de la commission voirie, nous avons dressé un inventaire des chemins ruraux à rénover, ce qui va nous permettre de lancer un plan pluri annuel de travaux.

- La refonte intégrale du site internet de la commune, par la commission communication et Myriam VERGER que je remercie. Je vous invite d'ailleurs à aller le visiter et apprécier son ergonomie.

Concernant l'habitat, le lotissement de la croix de la barre (ancienne ZA) devrait sortir de terre dans les prochains mois. L'atelier du marais retenu pour la maîtrise d'œuvre, va déposer le permis d'aménager dans les prochains jours, 10 lots de 350 à 650 m² seront alors commercialisables.

Je souhaite de tout cœur que les différentes manifestations reportées jusqu'à présent puissent avoir lieu en 2022, et notamment les Grands Prix Nationaux de musique et le rassemblement national Arts en Fête de la Fédération Sportive et Culturelle de France organisé par l'Avenir Rannéen Musique, qui devrait se dérouler le week-end de pentecôte à RANNEE.

Enfin, je tiens à remercier l'ensemble du personnel communal pour sa disponibilité et son professionnalisme.

En attendant la traditionnelle cérémonie des vœux qui devrait avoir lieu le dimanche 09 janvier à 11 H 00, toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une excellente année 2022.

Que celle-ci vous apporte tout ce que vous désirez, santé, joie, bonheur et réussite dans tous vos projets.

Le Maire

■ Actualités municipales



Guy FERRÉ
Maire



Karine BODIN
1^{ère} Adjointe au Maire



Jacques BIDAUX
2^{ème} Adjoint au Maire



Myriam MALECOT
3^{ème} Adjointe au Maire



Arlette DROUET



Vanessa FÉRIAU



Camille FERRÉ



Pierre-Yves FERRÉ



Stéphanie LAHAYE



Marie LEROY



Armelle LÉVÊQUE



Hervé REBOURS



Frédéric RIBAUT



Alain VEILLON



Lucie VIGNERON

COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

COMMISSIONS COMMUNALES internes

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Président : Jacques Bidaux
Guy Ferré, Karine Bodin, Alain Veillon, Arlette Drouet, Hervé Rebours

URBANISME : PLU - voirie -réseaux

Président : Jacques Bidaux
Guy Ferré, Vanessa Fériaux, Alain Veillon, Frédéric Ribault,
Pierre-Yves Ferré

FLEURISSEMENT - AMÉNAGEMENT URBAIN

Président : Myriam Malécot
Karine Bodin, Jacques Bidaux, Camille Ferré, Armelle Lévêque,
Pierre-Yves Ferré, Arlette Drouet

AFFAIRES GÉNÉRALES : Finances, RH, administratif

Président : Guy Ferré
Myriam Malécot, Stéphanie Lahaye, Hervé Rebours, Marie Leroy,
Lucie Vigneron

VIE ASSOCIATIVE, SPORT, CULTURE

Président : Karine Bodin
Arlette Drouet, Vanessa Fériaux, Camille Ferré, Marie Leroy,
Pierre-Yves Ferré

AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES

Président : Karine Bodin
Myriam Malécot, Lucie Vigneron, Arlette Drouet, Camille Ferré,
Armelle Lévêque, Stéphanie Lahaye, Marie Leroy

COMMUNICATION

Président : Karine Bodin
Guy Ferré, Armelle Lévêque, Pierre-Yves Ferré, Marie Leroy,
Stéphanie Lahaye

Actualités municipales

COMMISSION « APPEL D'OFFRES »

Membres titulaires

- Myriam Malécot
- Jacques Bidaux
- Frédéric Ribault

Membres suppléants

- Lucie Vigneron
- Marie Leroy
- Camille Ferré

REPRÉSENTANTS AU SMICTOM :

Myriam Malécot (titulaire), Jacques Bidaux (suppléant)

DÉLÉGUÉE COS BREIZH :

Myriam Malécot

REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT D'URBANISME DU PAYS DE VITRÉ :

Jacques Bidaux (titulaire), Lucie Vigneron (suppléante)

DÉLÉGUÉ SDE 35 :

Jacques Bidaux

DÉLÉGUÉES CENTRE SOCIAL :

Karine Bodin (titulaire), Arlette Drouet (suppléante)

CORRESPONDANT DÉFENSE :

Camille Ferré

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU 17 NOVEMBRE 2020 AU 19 OCTOBRE 2021

(pour plus de détails, vous pouvez consulter le site communal ou vous renseigner en mairie)

DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

17 novembre 2020 - Edition du bulletin municipal : Imprimerie REUZÉ : 1 581.80 € TTC, Empoisonnement de l'étang : Pisciculture GANDON : 1 120.00 € TTC (65 kg de gardons, 20 kg de tanches, 20 kg de carpes, 30 kg de brochets), Réparation joug cloches 1 et 3 : Entreprise MACE : 3 577.50 € TTC, Réparation carrosserie Trafic : AGENCE DE L'ARDENNE : 715.67 € TTC, Remplacement mitigeur douches : MOREL Bâtiment : 2 792.82 € TTC

15 décembre 2020 - Remplacement moteur de tintement cloche 2 : Entreprise MACE 1 177.56 € TTC, Réparation commodo phare Trafic : AGENCE DE L'ARDENNE 232.33 € TTC, Réalisation fosse et plantation : SARL LARDEUX 987.62 € TTC

19 janvier 2021 - Dallage des Bornes d'Apport Volontaire : Entreprise MOREL 3 108.00 € TTC, Totem canin et mobilier mairie : SEMIO 1 501.93 € TTC, Bon de commande téléphonie mobile : 1 smartphone renforcé Samsung Xcover 4S 221.11 € HT avec le forfait data 10 Go internet à 19.19 € TTC par mois. 2 téléphones simples renforcés CAT B26 pour 58.78 € HT pièce avec le forfait voix/sms illimités est à 6.00 € TTC par mois.

16 février 2021 - Vérification des installations électriques de l'église : VERITAS 648.00 € TTC, Achat de fournitures à une entreprise adaptée : « VIDEAL 84 » 183.46 € TTC, Achat fournitures Etat Civil : FABREGUE 87.32 € HT, Matériels service technique : LEGALLAIS 159.79 € TTC, Rouleau du broyeur : ARTI 1 276.97 € TTC, Cartes de vœux : REUZE 98.00 € HT

16 mars 2021 - Remplacement de transformateurs électriques de l'église : MOREL 1 054.86 € TTC, Achat de produits d'entretien (stock annuel) : POUTEAU 1 276.72 € TTC, Achat de jardinières : VERALIA 3 112.18 € HT, Logiciel médiathèque (2020/mi-2021) : AFI 1 014.49 € TTC

20 avril 2021 - Fleurissement AUX PLAISIRS DU JARDIN 373.09 € TTC

18 mai 2021 - Travaux complémentaires Voirie 2020 HENRY FRERES 4 189.20 € TTC, PATA 2021 - 18 tonnes SAABE 17 342.40 € TTC, VOIRIE 2021 - 4 places communales + 1 arrêt minutes MALECOT TP 18 827.64 € TTC

Gazon + engrais KABELIS 898.80 € TTC, Broyage chemins de randonnée DELHOMMEL 728.14 € TTC, Travaux sur mur de l'école DESMOTS RACINEUX BESNARD 1 000.80 € TTC

15 juin 2021 - Remplacement alarme salle polyvalente et blocs de secours NORMEO 1 526.16 € TTC, Nouveau contrat photocopieur mairie ASI 662.40 € TTC /an

06 juillet 2021 - Panneaux de marché CAMELEON CREATION 1 008.00 € TTC, Raccords en enduit HENRY FRERES 1 025.22 € TTC, Marquage voirie SELF SERVICES 35 4 737.60 € TTC, Coffret Electrique étanche TH-CHARPENTIER 454.64 € TTC

21 septembre 2021 - Marquage voirie SELF SIGNAL 4 737.60 € TTC, Coffret électrique marché TH-CHARPENTIER 454.64 € TTC, Radiateurs Lgt 2 Avenue de l'Eglise GEDIMAT 260.52 € TTC, Complément voirie Ardenne 2 FTPB 4 904.09 € TTC, Gazon - Place Debussy et rue Chêne de Bretagne LARDEUX 8 271.36 € TTC, Levée Topographique Lotissement LCB DECAMPS 1 182.00 € TTC

19 octobre 2021 - Mise à jour des annexes du PLU Cabinet URBA 1 050.00 € TTC, Location nacelle (déco de Noël) ALTILOC 925.36 € TTC, Poubelles STL + sacs-gants (500x32) SEMIO 1 198.50 € TTC

ENFANT ET VIE SCOLAIRE

PARTICIPATION FINANCIERE AU FESTIVAL BULLES DES PRES 2020 - 2021.01.19.03 - M. le Maire présente au Conseil Municipal la demande de participation financière de la Commune de LA GUERCHE DE BRETAGNE pour le festival Bulles des Prés 2020. Le festival a eu lieu du 28 septembre au 3 octobre 2020. Durant cette période, 5 auteurs sont intervenus dans les écoles de La Guerche, Rannée, Domalain, Visseiche et Moulins. La commune de La Guerche de Bretagne a supporté l'ensemble des frais et demande aux autres communes une participation. Pour Rannée, la participation demandée est de 150€. Pour rappel, chaque année, la somme de 150€ est allouée par la commune de Rannée pour ce genre de manifestation. Le Conseil Municipal décide DE PRENDRE EN CHARGE les 150€ demandés par la commune de LA GUERCHE DE BRETAGNE.



Actualités municipales

PARTICIPATION FINANCIERE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE STE ANNE - ECHEANCIER 2020/2021 - OGE C RANNEE - A/R 2020.11.17.06 - 2021.02.16.02 - M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération 2020.11.17.06 du 17 novembre 2020, comme suit :

2021.02.16.02	
2021.02.16.02	ELEMENTAIRES
2021.02.16.02	35 élèves
2021.02.16.02	35 x 386 = 13 510€
2021.02.16.02	
2021.02.16.02	

M. Le Maire donne lecture du courrier de Mme Le Maire de Drouges, concernant la prise en charge par moitié des frais de fonctionnement de deux enfants, en résidence alternée (sur Rannée, chez leur mère, et sur Drouges, chez leur père), et scolarisés à l'école Sainte Anne de Rannée. M. Le Maire propose d'adapter l'échéancier 2020-2021 déjà voté suivant la demande de la mairie de Drouges, pour le versement des participations à l'OGE C de l'école Ste Anne de Rannée, afin d'y intégrer un enfant en élémentaire supplémentaire, comme suit :

Ecole Ste Anne de Rannée	
Maternelles : 12 élèves	Elémentaires : 36 élèves
12 x 1 262 = 15 144€	36 x 386 = 13 896€
Total des versements 2020-2021 : 29 040 €	



	Nombre d'enfants (a)	Montant (b)	Coût (A) (a x b)	Charges à caractère social (c)	Coût B (a x c)	Total (A + B)
Maternelle	11	1 366 €	15 026 €	25 €	0 €	15 026 €
Elémentaire	21	418 €	8 778 €	25 €	0 €	8 778 €

PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE LA PROVIDENCE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE - 2020/2021 - 2021.03.16.12 - Une demande de participation au fonctionnement de l'école La Providence de La Guerche de Bretagne a été faite pour l'année scolaire 2020-2021 :

	Nombre d'élèves	Coût moyen Départemental	Charges à caractère social
Maternelle	12	1262 €	25 €
Primaire	13	386 €	25 €

Le coût de l'école publique de la commune d'accueil étant supérieur au coût moyen départemental, on se limite au coût moyen départemental. M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la

Le Conseil Municipal décide de VALIDER le nouveau montant des participations de la commune à l'OGE C de l'école Ste Anne de Rannée pour l'année 2020-2021, pour un montant de 29 040 €.

PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES SONIA DELAUNAY ET EVELYNE BRISOU-PELLEN DE LA GUERCHE DE BRETAGNE - 2020/2021 - A/R 2021.01.19.02 - 2021.02.16.03 M. Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération 2021.01.19.02 du 19 janvier 2021, comme suit :

	Nombre d'élèves	Coût	Total
Maternelle	9	1 366 €	20 654 €
Primaire	20	418 €	

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la participation de la commune est obligatoire pour les élèves de primaire et de maternelle mais elle ne l'est pas concernant les charges à caractère social. M. Le Maire donne lecture le courrier de Mme Le Maire de LA GUERCHE DE BRETAGNE, demandant à la commune de Rannée de prendre en charge 3 enfants ayant quitté la commune de Visseiche pour habiter à Rannée. Ci-dessous, le détail de la révision.

Le Conseil Municipal décide de REFUSER de participer aux charges à caractère social, de VALIDER le nouveau au coût de fonctionnement des élèves du primaire et de maternelle domiciliés à Rannée. Le montant de la participation s'élèvera à 23 804 €.

participation de la commune est obligatoire pour les élèves de primaire et de maternelle mais elle ne l'est pas concernant les charges à caractère social.

Le Conseil Municipal décide DE REFUSER de participer aux charges à caractère social, DE PARTICIPER au coût de fonctionnement des élèves du primaire et de maternelle, domiciliés à Rannée. Le montant de la participation s'élèvera à : 20 162 €.

APPEL A PROJET NUMERIQUE - ÉCOLE STE ANNE DE RANNEE - 2021.03.16.11 - M. le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du plan de relance, un appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à soutenir la généralisation du numérique éducatif dans les écoles élémentaires qui n'ont pas atteint le socle numérique de base. L'aide de l'État est comprise entre 50% et 70% selon la nature de la dépense et le montant engagé par la collectivité

Actualités municipales



(maximum subventionné : 3500€ par classe pour le volet équipement). Le directeur de l'école Sainte Anne de Rannée, nous fait part que les 3 classes élémentaires de son école n'ont pas atteint ce socle numérique de base.

Pour le volet équipement : M. le Maire propose de réaliser un investissement de 10 323,30€ (suivant le devis présenté), subventionnable à 70%

Pour le volet services et ressources : l'école demande un abonnement d'un 1 an à KALIGO pour 599.98 €, un abonnement de 2 ans au Pack trio EDULIVRET, EDUJOURNAL, EDUCARTABLE pour 140.40 €.

Pour la demande de subvention, le montant de ce volet ne pouvant être à zéro, M. le Maire propose d'accorder uniquement l'abonnement de 2 ans au pack trio pour 140,40€, subventionnable à 50%. Il précise que pour les écoles privées, un accord doit être conclu entre la commune et l'OGEC. La Commune restera propriétaire des biens et les mettra à disposition de l'école.

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, (10 voix Pour et 4 voix Contre : BODIN Karine, LEROY Marie, LAHAYE Stéphanie, Frédéric RIBAUT), décide DE VALIDER le projet comme suit : intégralité du volet équipements pour 10 323,30€ ; uniquement une partie du volet services et ressources pour 140,40€ ; ainsi que le plan de financement associé tels que présentés par M. le Maire ; DE DEMANDER une subvention auprès du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires ; D'AUTORISER M. le Maire à effectuer les démarches correspondantes et à signer les documents et convention à venir.

CONVENTION PELE MELE 2021-2022 - 2021.04.20.06

- M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de convention de fonctionnement pour la période 2021/2022 entre la commune de Rannée et PELE MELE SPORTS ET LOISIRS. Le Conseil Municipal décide D'APPROUVER la convention présentée, entre la commune de Rannée et PELE MELE SPORTS ET LOISIRS pour la période 2021/2022.

PARTICIPATION FINANCIERE AU FESTIVAL BULLES DES PRES 2021 - 2021.09.21.09

- Mme BODIN, 1ère adjointe, présente au Conseil Municipal la demande de participation financière de la Commune de LA GUERCHE DE BRETAGNE pour le festival Bulles des Prés 2021. Le festival aura lieu du 27 septembre au 02 octobre 2021. Durant cette période, 7 auteurs vont intervenir dans les écoles de La Guerche, Rannée, Domalain, Visseiche et Moulins et, pour la 1ère fois, Argentré du Plessis. La commune de La Guerche de Bretagne supporte l'ensemble des frais et demande aux autres communes une participation. Pour Rannée, la participation demandée est de 200 €. Le Conseil Municipal décide DE PRENDRE EN CHARGE les 200 € demandés par la commune de LA GUERCHE DE BRETAGNE.

PARTICIPATION PISCINE 2020/2021 - OGEC DE L'ECOLE STE ANNE DE RANNEE - 2021.09.21.05

- Vu la délibération du 15 mars 2016 instaurant la participation aux frais de piscine pour les élèves de l'école Sainte Anne domiciliés à Rannée. L'OGEC de l'école Sainte Anne nous fournit le détail de l'activité piscine au 3^{ème} trimestre de l'année scolaire 2020/2021 :

Nombre d'élèves	Prix par élève et par séance	Nombre de séances	Prix total
13	3,38 €	8 €	351,52 €

Le Conseil Municipal ACCEPTE de participer aux frais de piscine pour les élèves de l'école Sainte Anne domiciliés à Rannée, année 2020/2021, pour un montant de 351.52 €.

FINANCES, TARIFS ET SUBVENTIONS

SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES ET NON COMMUNALES - 2021 02 16 04 - Le Conseil Municipal décide D'ACCORDER les subventions ci-dessous pour l'année 2021

ASSOCIATIONS COMMUNALES	SUBVENTION 2020
Club de la Vallée de l'Ardenne	124,00 €
Symphonie Fleurie	553,00 €
Association des randonnées pédestres (ARP)	137,00 €
Association Saint-Lazare	206,00 €
Racing Club Rannée La Guerche (RCRG)	1 670 €
Association des Anciens combattants (CATM)	57 €
Avenir Rannée Musique	1 201 €
Festi Balade	137 €
Association des parents d'élèves (APEL)	717 €
KLIK	137 €
OGEC de l'école Ste Anne de Rannée - Participation piscine	929.50 €
TOTAL	5 868.50 €

ASSOCIATIONS NON COMMUNALES	SUBVENTION 2020
Amicale Fédérée des Donneurs de Sang canton de La Guerche de Bretagne	50 €
Association de jumelage la Guerche - Ksiaz	58 €
ADMR	230 €
Outil en main	50 €
Les Restaurants du Coeurs	50 €
DOJO Guerchais	50 €
Les jongleurs gym	100 €
CODEM de la Roche aux Féas	325,80 €
Equi'partage	50 €
TOTAL	963.80 €

■ Actualités municipales

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021 - 2021.03.16.04 -

M. le Maire expose que le taux de la taxe d'habitation est figé en raison de la réforme liée à cette taxe. Le Conseil Municipal est appelé à voter les taux des taxes foncières sur le bâti (TFPB) et le non bâti (TFPNB) : M. le Maire propose de ne pas augmenter le taux d'imposition des Taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties pour l'année 2021.

En ce qui concerne le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 2021 Si le souhait est de maintenir un taux stable, le taux TFPB 2021 sera calculé selon les modalités décrites ci-dessous :

- le taux TFPB 2020 (14,99 %)
- auquel s'ajoute le taux TFPB 2020 du département d'Ille et Vilaine (19,90 %)

Ce «nouveau» taux TFPB 2021 (34,89 %) ne traduit pas de hausse de la fiscalité car il émane simplement du transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département d'Ille-et-Vilaine, pour compenser la perte de votre produit de taxe d'habitation sur les résidences principales. Cela ne change donc rien pour le contribuable si ce n'est que sur son avis de taxe foncière, la colonne «département» disparaîtra.

Le Conseil Municipal décide de MAINTENIR les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14.99 % + 19.90% = 34.89%.
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.89 %.

CONVENTION DE SUBVENTION 2021-2023 AU KREIZ 23 - CENTRE SOCIAL PAYS GUERCHAIS - 2021.03.16.14

- M. le Maire explique au Conseil Municipal que convention tripartite conclue avec le Centre Social et la CAF est arrivée à échéance au 31/12/2020. Le Conseil Municipal doit valider la proposition de la nouvelle convention de subvention tripartite 2021-2023 conclue avec le KREIZ 23 - Centre Social et la CAF et l'inscription au budget des montants des financements prévus par ladite convention. La commission affaires sociales s'est réunie le 8/03/21, en présence du Centre social et les montants annuels suivants sont proposés :

- 16 000.00 € au titre des activités
- 11 000.00 € au titre du fonctionnement général du centre social.

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, (13 voix Pour et 1 abstention : Frédéric RIBAUT), décide D'ACCEPTER montants annuels proposés par M. le Maire ; D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention de subvention tripartite, telle que définie ci-dessus.

URBANISME ET IMPOTS



DECLARATION D'INTENTION D'ALIE-

NER - La déclaration d'intention d'aliéner (DIA) est une formalité imposée à tout propriétaire qui souhaite vendre un bien immobilier situé sur une zone de préemption. Elle est destinée à informer avant la vente le titulaire du

droit de préemption, la commune, qu'il puisse faire valoir ses droits (droits à préemption pour la réalisation d'opérations d'aménagement urbain d'intérêt général définies dans la délibération instituant ce droit).

• AA 329 ET AA 349 - 8 PLACE DE LA SOURCE - 2020.11.17.02 -

M. Frédéric RIBAUT, Conseiller Municipal, ne prend pas part au vote de cette délibération M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la DIA relative à la propriété située 8 place de la Source déposée par Maître Pascal ODY, notaire à LA GUERCHE DE BRETAGNE et cadastrée AA 329 et AA 349. Le prix de vente a été fixé à 46 000 € hors frais d'acte notarié.

• **AA 17 - LE BOURG - 2020.12.15.02** - Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la DIA relative à la propriété située le Bourg déposée par Maître Pascal ODY, notaire à LA GUERCHE DE BRETAGNE et cadastrée AA 17. Le prix de vente a été fixé à 3 000 € hors frais d'acte notarié.

• **AB 77 - 13 RUE DE LA VIGNE AUX VEQUES - 2020.12.15.03** - Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la « nouvelle » DIA relative à la propriété située 13 rue de la Vigne aux Vêques déposée par Maître Pascal ODY, notaire à LA GUERCHE DE BRETAGNE et cadastrée AB 77. Le prix de vente a été fixé à 10 000 € acte en main.

• **AA 141- 17 AVENUE DE L'ARDENNE - 2021.02.16.01** - M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la DIA relative à la propriété située 17 avenue de l'Ardenne déposée par Maître Pascal ODY, notaire à LA GUERCHE DE BRETAGNE et cadastrée AA 141. Le prix de vente a été fixé à 70 000 € hors frais d'acte notarié.

• **AA 365 - 4 RUE DE LA ROCHE AUX FEES - 2021.03.16.07** - Madame VIGNERON ne prend pas part au vote de cette délibération. M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner relative à la propriété située 4 rue de la Roche aux fées, déposée par Maître Lucie VIGNERON, notaire à RANNÉE et cadastrée AA 365. Le prix de vente a été fixé à 18 000 € hors frais d'acte notarié.

• **AA 190 - 12 RUE DU PONT GAULTIER - 2021.03.16.08** - M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la DIA relative à la propriété située 12 rue du Pont Gaultier, déposée par Maître Pascal ODY, notaire à LA GUERCHE DE BRETAGNE et cadastrée AA 190. Le prix de vente a été fixé à 153 000 € hors frais d'acte notarié.

• **AA 40 - 1 RUE ST LAZARE - 2021.04.20.04** - M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la DIA relative à la propriété située 1 Rue St Lazare, déposée par Maître Clotilde SIROT-GÖPEL, notaire à CUILLE -53- et cadastrée AA 40. Le prix de vente a été fixé à 140 000 € hors frais d'acte notarié.

• **AA 11 - 20 AVENUE DE L'EGLISE - 2021.05.18.01** - M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la DIA relative à la propriété située 20 Avenue de l'Eglise, déposée par Maître Pascal ODY, notaire à LA GUERCHE DE BRETAGNE et cadastrée AA 11. Le prix de vente a été fixé à 65 000 € + 3 120 € d'honoraires de négociation, hors frais d'acte notarié.

Actualités municipales

• AA 25 et AA 26 - 5 et 7 rue de Brétigné - 2021.06.15.05

- M. Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la DIA relative aux propriétés situées 5 et 7 rue de Brétigné, déposée par Maître Lucie VIGNERON, notaire à RANNÉE et cadastrées AA 25 et AA 26. Le prix de vente a été fixé à 115 000 € hors frais d'acte notarié. Le Conseil Municipal est appelé à exercer ou non son droit de préemption.

• AB46 et AB47 - 668 LA CROIX DE LA BARRE - 2021.09.21.03

- M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la DIA relative aux propriétés situées 668 LA CROIX DE LA BARRE, déposée par Maître Pascal ODY, notaire à La Guerche de Bretagne et cadastrée AB46 et AB47.

Le prix de vente a été fixé à 265 000 € hors frais d'acte notarié.

Le Conseil Municipal est appelé à exercer ou non son droit de préemption. Il décide DE NE PAS EXERCER son droit de préemption sur les propriétés décrites ci-dessus.

APPROBATION DU PROJET DE PLU - 2020.11.17.03

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'APPROUVER le PLU.

Le dossier de plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie de RANNÉE aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture, conformément à l'article L 153.22 du Code de l'Urbanisme.

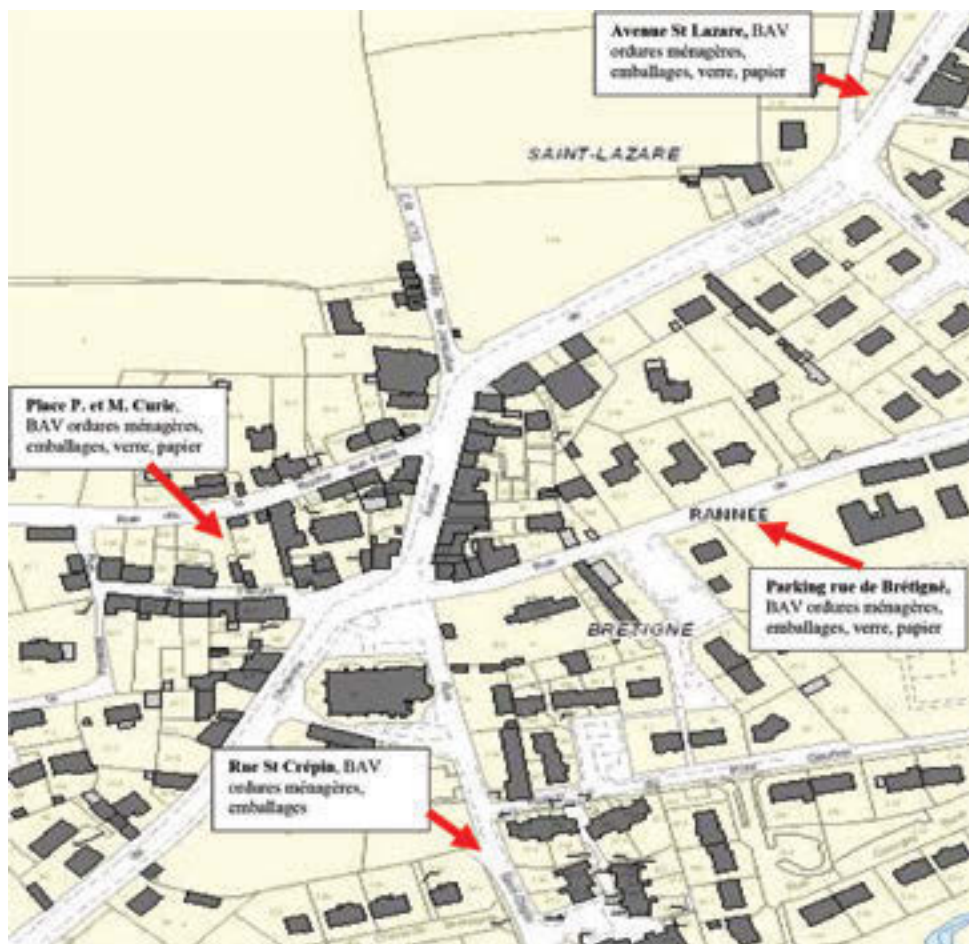
Pour information, le PLU est consultable sur le géoportail de l'urbanisme.

COLLECTE DES DÉCHETS À RANNÉE

Objectifs et avantages :

En campagne, et dans certaines rues, la collecte des ordures ménagères continue de se faire par bac. A compter du 1^{er} janvier 2022, l'enlèvement des ordures ménagères ne se fera plus que tous les 15 jours. Ainsi les habitants collectés en porte à porte devront présenter leur bac gris et sacs jaunes **le vendredi en semaine paire** (la mention « paire » ou « impaire » fait référence

au numéro de la semaine dans l'année : 1 à 52). Cette décision vise à diminuer le coût. En décembre dernier, le SMICTOM a distribué, aux foyers collectés en porte-à-porte, le calendrier de collecte personnalisé. Vous le trouverez également en mairie ou téléchargeable sur le site web : www.smictom-sudest35.fr.



Concernant les BAV (Bornes d'Apport Volontaire) : vous verrez sur le plan ci-contre où se situent les différentes bornes sur la commune.

■ Actualités municipales

Nous vous rappelons de bien respecter le tri lors du dépôt dans les différentes bornes. Pour les ordures ménagères, faites en sorte de bien remplir le contenant de la trappe car chaque passage du badge est facturé. Il arrive que parfois vous vous trouviez dans l'impossibilité de mettre vos déchets. C'est que la BAV est pleine. Pour le respect de chacun ne les laissez pas par terre. **Sachez que le SMICTOM passe vider les bornes tous les lundis (ordures ménagères) et les mercredis (emballages recyclables).**

Autres informations : désormais, l'école ne récoltera plus les papiers, journaux et magazines, un samedi par mois. Néanmoins une benne à papier est mise à disposition près des BAV place Pierre et Marie Curie, route de Retiers. La récolte reste au bénéfice de l'école. Merci pour elle de continuer de déposer vos papiers (sans plastique) dans cette benne.

Depuis plusieurs mois, des distributeurs à sacs pour déjections canines sont installés à différents endroits de la commune : place de



Les 2 étapes pour déposer les ordures ménagères :
– Présenter le badge sur le lecteur,
– Ouvrir le tambour et le refermer.

Les flux pour les déchets recyclables sont en accès libre.

l'église, complexe de Brétigné, parking de l'étang et avenue St Lazare, à côté des Bornes d'Apports Volontaires

Afin que ce service soit maintenu, merci de ne pas prendre trop de sacs à la fois.

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ DU 23 AOÛT 2021

2021-08-003 Tarif de l'amende forfaitaire pour déjections canines



Article 1^{er} : Il est interdit aux propriétaires de chiens (ou détenteurs) de laisser leur animal effectuer des déjections sur le domaine public, les voiries, les trottoirs, les places publiques, les parkings, les espaces verts publics, les espaces de jeux des enfants et tout autre espace de la commune aménagé,

personnes surprises ou identifiées à laisser des déjections canines sur le territoire seront passibles d'une amende forfaitaire de cinquante euros qui fera l'objet d'un titre de recettes auprès du Trésor Public.

La 1^{ère} Adjointe : Karine BODIN

destiné à recevoir la circulation des piétons, et ce par mesure d'hygiène publique.

Article 2 : Toute personne accompagnée d'un animal (propriétaire ou détenteur) est tenue de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.

Article 3 : Afin de faciliter le ramassage des déjections, la commune met à disposition des bornes de propreté (distributeurs de sachets) réparties dans le bourg. Le ramassage effectué, ces sachets doivent être impérativement déposés dans des poubelles.

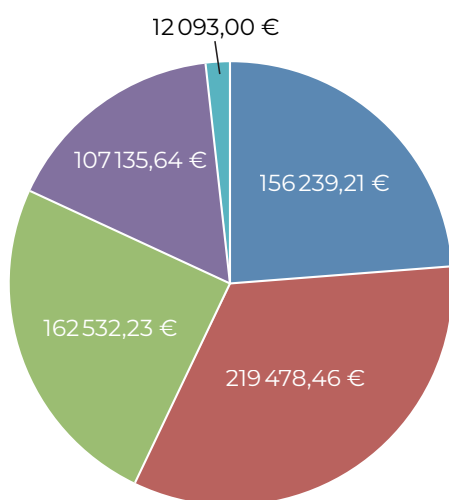
Article 4 : En cas de non-respect des dispositions définies aux articles 1 et 2 du présent arrêté, les



Actualités municipales

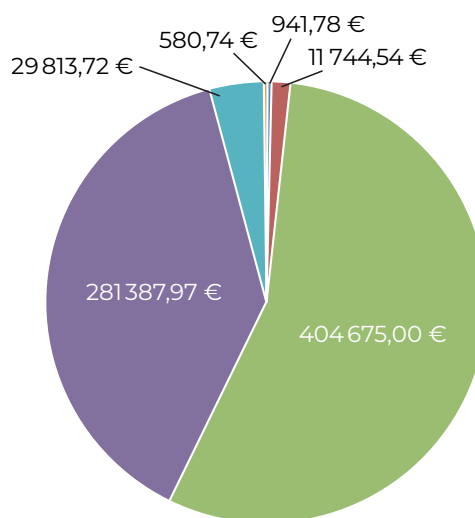
COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET SUIVI DES EMPRUNTS

SECTION DE FONCTIONNEMENT



Dépenses : 657 478,54 €

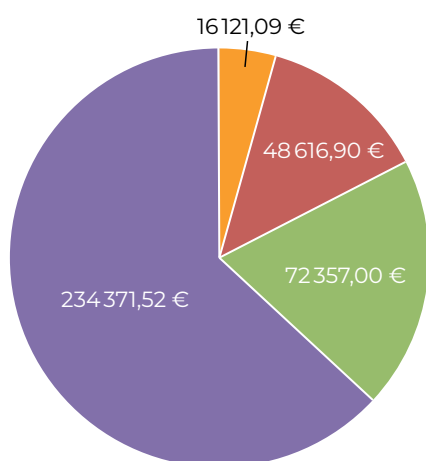
- Charges à caractère général (électricité, carburants, petits équipements, prime d'assurance, publications, téléphone,...)
- Charges de personnel (salaires et charge sociales des agents)
- Autres charges de gestion courante (indemnités et cotisations des élus, participations scolaires, subventions ...)
- Charges exceptionnelles, financières et atténuation produits (intérêts des emprunts...)
- Opération d'ordre transfert entre section



Recettes : 729 143,75 €

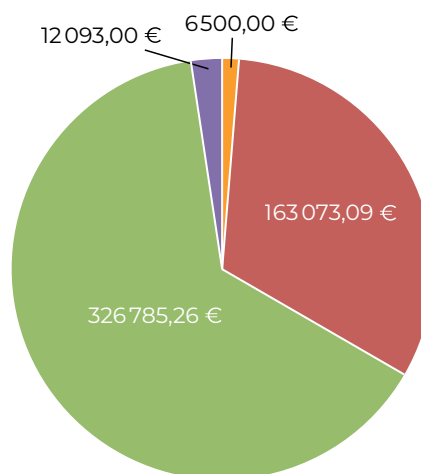
- Atténuation de charges
- Produits des services (concessions cimetière, régies pêche et médiathèque,...)
- Impôts et taxes (taxes foncière et d'habitation, dotation solidarité,...)
- Dotations, subvention et participations (dotations d'état et subventions d'équipements)
- Autres produits de gestion courante et exceptionnels (loyers, locations de salle,...)
- Produits financiers et exceptionnels

SECTION D'INVESTISSEMENT



Dépenses : 371 466,51 €

- Immobilisations incorporelles (frais révision PLU et étude église, ...)
- Immobilisations corporelles et en cours (monobrosse, citerne à eau, moteur tondeuse, chauffe-eau vestiaires foot, terrassements abri-bus et BAV,...)
- Excédent d'investissement d'Assainissement
- Emprunts et dettes

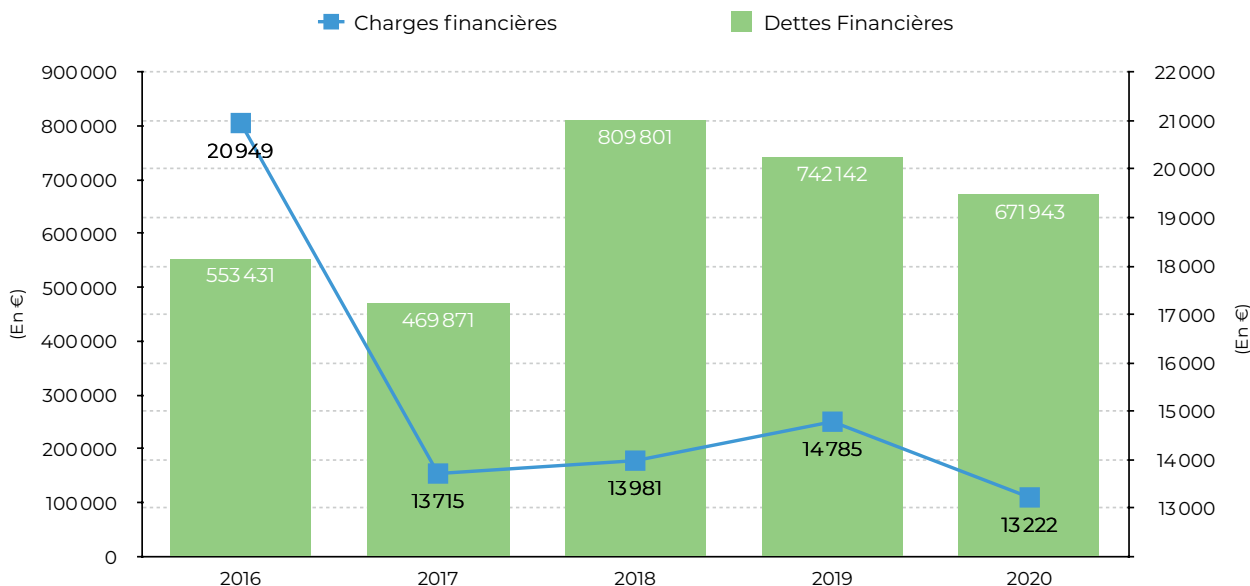


Recettes : 508 451,35 €

- Subvention église
- Excédent d'investissement d'Assainissement et cautions des logements
- FCTVA, affectation résultat
- Opération ordre de transfert entre section

ENDETTEMENT

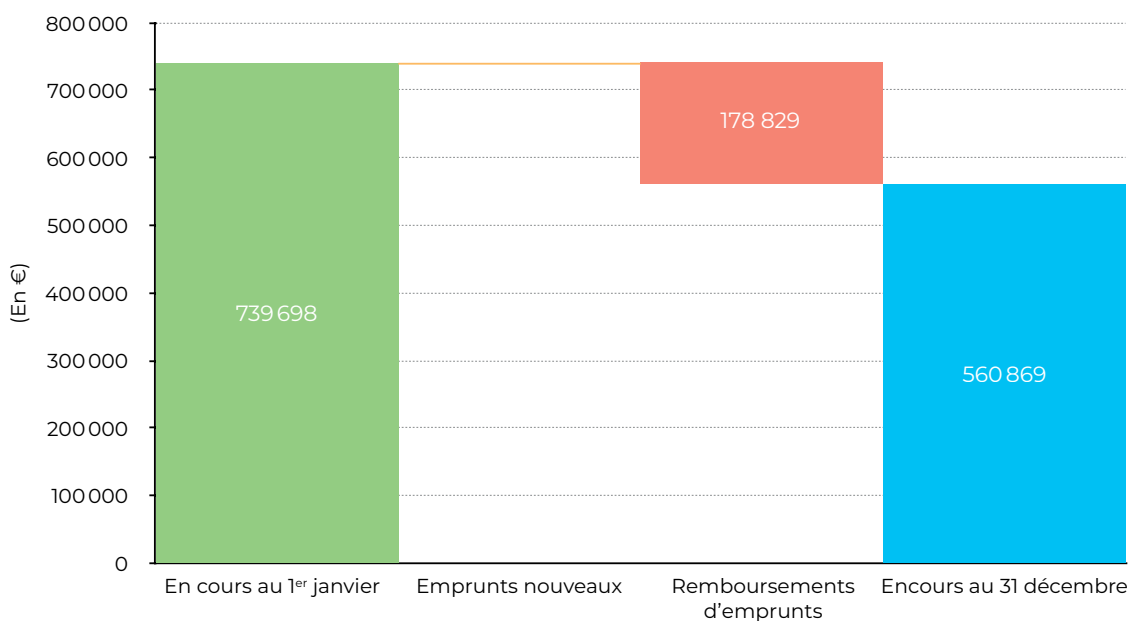
ÉVOLUTION DES DETTES ET DES CHARGES FINANCIÈRES



L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours

de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

VARIATION DES EMPRUNTS BANCAIRES ET DETTES ASSIMILÉES EN 2020



L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu :

1. des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux)
2. des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).

■ Actualités municipales

TRAVAUX DE VOIRIE

Le cadre de vie des riverains des lotissements Ardenne 2 et 3 s'est amélioré sensiblement au cours des mois écoulés. Divers travaux de finalisation ont été réalisés, tels :

- Engazonnement des espaces verts
- Aménagement de places de parking
- Matérialisation des trottoirs.
- Revêtement de la rue du chêne de Bretagne

A propos de cet espace de construction, quelques lots sont toujours disponibles au prix de 40 euros H.T. le M2. Une prime de 4000 euros est proposée par Vitré Communauté aux primo-accédants, et ce sans conditions de revenus.



4000€ D'AIDE POUR CONSTRUIRE SA MAISON DANS UN LOTISSEMENT

- La Maison du logement soutient la construction neuve sur des lotissements sélectionnés dans le territoire. Dans le cadre du plan de relance et dans le but d'accompagner les ménages vers l'accession à la propriété, Vitré Communauté engage un dispositif d'aide à la construction neuve. D'un montant forfaitaire de 4 000 € par projet, cette aide est versée pour l'achat d'une parcelle sur des lotissements dont la commercialisation lancée il y a plus de 7 ans a depuis ralenti. Ce dispositif est valable pour les lotissements Ardenne 2 et 3. Plus d'infos : Maison du Logement au 02 99 74 02 87.

Lotissement de l'ARDENNE

Prix de vente : 40,00 € HT le m²

1. lot Ardenne 2
5 lots Ardenne 3



Les lotissements de l'Ardenne sont situés dans une zone placée sous le contrôle de Bâtiments de France. Cette donnée est parfaitement compatible à un projet pour lequel elle ne saurait constituer un frein. Nous conseillons vivement, aux éventuels acquéreurs, de prendre contact au préalable avec nos services, afin de les guider dans leurs démarches et leur faciliter la tâche pour la concrétisation desdits projets.

■ Actualités municipales

AUTRES TRAVAUX

Au cours de l'année 2021, des travaux de réfection ont concerné les places Maurice Ravel, Georges Bizet et de la Source.



Des places de parking ont été créées rue du Pont Gaultier.



Un bateau permettant l'aménagement d'un arrêt minute et la sécurisation du lieu a été réalisé pour un accès facilité à la borne d'apport volontaire de la rue Saint Crépin.



Hors agglomération, le programme d'entretien des voies communales a été poursuivi. Ainsi, l'enrobé a été refait du carrefour de la D463 à celui de la Gaumonerie, ainsi que du carrefour de la Selle-Guerchaise jusqu'à la limite du territoire communal située à proximité de la Chênaie Goupil.



La remise en état de certains chemins ruraux desservant corps de ferme et habitations s'est également poursuivie au moyen de la technique dite du PATA (point à temps automatique).

Au total, 18 tonnes de goudron ont été nécessaires pour mener à bien ces travaux d'entretien.

Pierre-Yves FERRE

REPAS DES 70 ANS



C'est avec plaisir, que mercredi 3 novembre, toutes les personnes âgées de plus de 70 ans avaient été conviées au repas préparé par le restaurant « La Charrue » ; Monsieur Le Maire et les membres de la commission « Affaires Scolaires et Sociales » étaient également présents. Le repas était en partie offert par la municipalité (seulement 10€ étaient demandés sur les 30€). Ce moment de convivialité, animé

d'histoires et de morceaux d'accordéon, a été suivi dans la bonne humeur par un après-midi de jeux de cartes.

Nous espérons fortement ne plus avoir à vivre cette longue période de séparation avec nos aînés.

La 1^{ère} Adjointe, Karine BODIN



■ Actualités municipales

11 NOVEMBRE 2021

La cérémonie de commémoration de l'armistice de 1918 s'est déroulée devant le Monument aux Morts érigé près de la mairie, en présence de nombreuses personnes, dont une délégation de la Gendarmerie nationale, entourant les membres de la section locale.



Les musiciens de l'Avenir Rannéen ont joué les musiques dédiées aux diverses phases de la cérémonie durant laquelle M. le Maire a prononcé un discours à la mémoire des « morts pour la France ». A la fin de celle-ci, la Croix du Combattant a été décernée à M. Jean Vallée.

Pierre-Yves FERRE



MÉDIATHÈQUE



L'inscription au réseau Arléane est gratuite.

Chaque lecteur peut consulter son compte sur ar-leane.vitrecommunauté.bzh, prolonger ses emprunts et faire des réservations. Une navette achemine les réservations toutes les 2 semaines, uniquement avec les bibliothèques de Domalain, La Guerche de Bretagne, Moulins, Rannée et Visseiche. Pour les autres bibliothèques du réseau, c'est au lecteur de se déplacer.

Pour se connecter : Identifiant : prenom.nom
Mot de passe : date de naissance sous la forme JJMMAAAA

Heures d'ouverture :

- Mercredi : 10h30 – 12h00 & 15h00 – 17h00
- Samedi : 10h30 – 12h00 & 15h00 – 17h00

La bibliothèque recherche des bénévoles pour tenir des permanences, une fois par mois.

N'hésitez pas à rejoindre notre équipe !

Tél. : 02.99.96.09.46 - mediatheque.rannee@gmail.com

SLASH FUTUR CHIEN D'ASSISTANCE



Myriam Verger est famille d'accueil pour l'association Hand'chiens, qui remet gratuitement des chiens à des bénéficiaires (handicapés moteurs, enfants atteints de troubles autistiques, de trisomie 21 ou d'enfants polyhandicapés) pour les aider dans leur quotidien.

Slash sera présent à la médiathèque le lundi et le jeudi matin jusqu'en janvier 2023.

Plus d'info sur le site <https://handichiens.org/>

MULTIMEDIA : la médiathèque propose tous les lundis, hors vacances scolaires, des séances individuelles de 45 minutes, de 13h30 à 17h15 pour parler informatique et multimédia : répondre aux questions sur la messagerie, le traitement de texte, les demandes sur les sites administratifs, l'organisation de son ordinateur, le tri des photos, le fonctionnement d'une tablette, d'un smartphone...

C'est gratuit. Information et inscription : 02.99.96.23.34 ou mediatheque.rannee@gmail.com

PORTAGE DE LIVRES : Des bénévoles de la médiathèque visitent une fois par mois des personnes isolées, ne pouvant se déplacer pour choisir des livres. Conditions et renseignements en mairie.

Venez découvrir le nouveau **site internet** de Rannée ! www.rannee.com



Myriam VERGER

■ Actualités municipales

RENSEIGNEMENTS UTILES ET TARIFS

MAIRIE

tél. 02.99.96.23.34 - email : mairie.rannee@wanadoo.fr
Site Internet : www.rannee.com

Secrétaire de Mairie : Anne-Sophie DUVAL

Adjoint Administratif :

Myriam CLOUHET GAILLARD

Horaires d'ouverture : lundi et vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, mardi, mercredi et jeudi de 08h30 à 12h00 et le samedi de 08h30 à 11h00

Permanences des Elus sur rendez-vous :

Monsieur Guy FERRE, Maire, reçoit le samedi matin sur rendez-vous,

Madame Karine BODIN, 1^{er} Adjointe, responsable des commissions « Vie associative, sport, culture », « Affaires scolaires et sociales », « Communication » reçoit sur rendez-vous,

Monsieur Jacques BIDAUX, 2^{ème} Adjoint, responsable des commissions « Bâtiments communaux » et « Urbanisme » reçoit le jeudi matin de 09h30 à 11h30 sur rendez-vous,

Madame Myriam MALECOT, 3^{ème} Adjointe, responsable de la commission « Fleurissement - Aménagement urbain » reçoit le mardi de 09h30 à 11h30 sur rendez-vous.

ARCHITECTE-CONSEILS

Le Département met à disposition des particuliers un **service gratuit de conseil en architecture et en urbanisme** (CAU 35) au travers de son réseau d'architectes-conseillers. **Madame Hélène VALLEE,** architecte conseils, **vous reçoit,** sur rendez-vous auprès des mairies de Vitré, Châteaubourg, **La Guerche.** Les permanences sont affichées sur le panneau à l'extérieur de la mairie.

CULTE



Presbytère de la Guerche : 02.99.96.22.10 - Abbé Bernard ODJÉ secondé par le Père Guyien Ndolo KITANDA

Office à Rannée : messe le samedi à 18h00

Permanence de la Paroisse :

salle paroissiale de La Guerche 25, rue Neuve du lundi au samedi de 9h30 à 12h00
e mail : notredame.laguerche@free.fr.

ENSEIGNEMENT

Ecole Sainte Anne - 25 avenue de l'Ardenne tél : 02.99.96.27.18 e mail : rpiranneedrouges@gmail.com

Directeur : Philippe GARNIER

Garderie : de 07h30 à 18h30 (enfants à partir de 2 ans)

MÉDIATHÈQUE

Responsable : Karine BODIN

Salariées : Myriam VERGER, Myriam CLOUHET GAILLARD

Ouverture : mercredi et samedi de 10h30 à 12h00 et de 15h00 à 17h00

Adresse : 4 avenue de l'Ardenne - tél. : 02.99.96.09.46
email : mediatheque.rannee@gmail.com

ASSOCIATIONS

• A.C.P.G. - C.A.T.M.

RICHER Pierre - 02.99.96.24.51
pierre.richer603@orange.fr

• A.P.E.L

LAVEISSIERE Céline - 06 25 54 38 77
paillardceline@yahoo.fr

• A.R.R.P.

LEPAGE Bruno - 02.99.96.38.04
lescheminsdelardenne.e-monsite.com

• AVENIR RANNEEN :

- **MUSIQUE** MOREL Laurent - 06.23.98.28.58
avenir-ranneen@wanadoo.fr

- **FESTI-BALADE** FERRE Camille - 02.99.96.19.49

• CLUB VALLEE DE L'ARDENNE

BECAN Annick - 02.99.96.32.40
andre.oury15@gmail.com

• LA KLIK

HAYOT Nathalie - 06.87.20.43.24
ROUGER Déborah - 06.74.09.43.93
association@laklik.fr

• O.G.E.C

MARIE Mélanie - 06.72.02.15.59
ogec-rannee@orange.fr

• O Z'AILES DE L'UNIVERS

TOULGOAT Monique - 06.79.55.08.27
monique.toulgoat@orange.fr

• R.C.R.G. - RACING CLUB

ROLLAND Jean-Michel - 06.45.48.13.43
LEVEQUE Maurice 06.46.20.14.91
rcrannee-laguerche@orange.fr

• RANNEE SYMPHONIE FLEURIE

FILATRE Noël - 02.99.96.24.48
colette.filatre@orange.fr

• SAINT LAZARE

LARDEUX Francis - 02.99.96.32.53
association.saintlazare@gmail.com

Actualités municipales

TARIFS COMMUNAUX 2022

		 SALLE POLYVALENTE (80 PERSONNES)			 SALLE DU TEMPS LIBRE (270 PERSONNES)			
		AVEC OU SANS CUISINE	SALLE 1	SALLE 2	SANS CUISINE	AVEC CUISINE	SALLE 1	SALLE 2
JOURNÉE	Associations communales	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
	Divers Commune*	179,00 €	20,00 €	20,00 €	179,00 €	258,00 €	20,00 €	20,00 €
	Hors commune	258,00 €	20,00 €	20,00 €	258,00 €	386,00 €	20,00 €	20,00 €
WEEK-END ET JOURS FÉRIÉS	Associations communales	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
	Divers commune	233 €	20,00 €	20,00 €	233,00 €	336,00 €	20,00 €	20,00 €
	Hors commune	336,00 €	20,00 €	20,00 €	336,00 €	502,00 €	20,00 €	20,00 €
VIN D'HONNEUR	Associations communales	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
	Divers commune	54,00 €	20,00 €	20,00 €		75,00 €	20,00 €	20,00 €
	Hors commune	75,00 €				118,00 €	20,00 €	20,00 €
RÉUNION CONCOURS OU EXPOSITION	Associations communales	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
	Divers commune	54,00 €	20,00 €	20,00 €	75,00 €		20,00 €	20,00 €
	Hors commune	75,00 €	20,00 €	20,00 €	118,00 €		20,00 €	20,00 €
AUTRE	Club				70,00 €			

LOCATION HALL DE LA SALLE DU TEMPS LIBRE - Le Conseil Municipal a accepté que le hall de la Salle du Temps Libre soit loué pour un vin d'honneur lorsque la Salle Polyvalente est occupée et que la Salle du Temps Libre est disponible. La décision de réserver le hall n'est envisageable qu'au moment de la manifestation, afin de ne pas entraver une éventuelle location de la Salle du Temps Libre. Les tarifs de location du hall pour un vin d'honneur seront les mêmes que ceux appliqués pour la salle polyvalente, soit : 54 € pour les « divers commune », 75 € pour les « hors commune ». **sont considérés comme « divers commune » les particuliers payant une taxe d'habitation ou ayant leur siège économique à Rannée.*

LOCATION DE LA SALLE DE REUNION 1 - Gratuité pour les associations communales, 20 € pour les « divers communes » *, 20 € pour les « hors communes »

LOCATION VIDEO-PROJECTEUR - 30,00 € pour les particuliers, gratuité pour les associations

LOCATION DU PODIUM - Pour les associations 4 gratuits par an pour l'intégralité du podium, caution de 300 €, puis 30 € par location. Pour les particuliers : 50 € pour les 8 premiers m² puis 4 € par 2 m² supplémentaires, caution de 300 €

LOCATION DE L'AMPLIFICATEUR - 30,00 € pour les particuliers, gratuité pour les associations

■ Actualités municipales

MISE A DISPOSITION GRATUITE DE MATERIEL - Sur réservation, des tables et chaises sont mises gratuitement à la disposition des associations et particuliers de Rannée. En cas de détérioration ou de

non restitution du matériel le tarif de remplacement unitaire sera le suivant : chaise 20 €, tréteau 15 €, table 200 €, protection table inox 100 €

CONCESSION CIMETIÈRE

CONCESSION EN TERRE	30 ANS	50 ANS
ADULTE	300,00 €	500,00 €
ENFANT	50 % du prix de la concession adulte = 150 €	50 % du prix de la concession adulte = 250 €

CONCESSION CINÉRAIRE	15 ANS	30 ANS	50 ANS
EMPLACEMENT + CAVURNE	150 € + prix de la caverne (se renseigner auprès de la Mairie)	300 € + prix de la caverne (se renseigner auprès de la Mairie)	500 € + prix de la caverne (se renseigner auprès de la Mairie)



PÊCHE

	COMMUNE	HORS COMMUNE
À L'ANNÉE	25 €	35 €
À LA JOURNÉE	3,50 €	5 €

ÉTAT CIVIL 2020/2021

Naissances

01 janvier Nathan HOUËIX
 26 janvier Elyne MASSON
 24 août Néwenn APERS
 30 août Peter COUPE
 22 septembre Eden PERSON

Mariages

03 avril Jean-Luc GRASSE
 et Claudine RESTIF
 29 mai Jean-Marc GESLIN
 et Isabelle RUIILLER
 26 juin Benjamin TIREAU
 et Amélie BENOIT
 03 juillet Catalin BAESCU
 et Justine DIVAY
 31 juillet Robinson RÜEST
 et Lorenza KERDRANVAT
 16 octobre Johnny LODIAIS
 et Alexandra HERRAULT

Décès - Transcriptions

21 janvier Pierre BLIN
 07 mars Marie Thérèse TAILLANDIER
 née JEGU
 07 mai André CAMPAS
 10 juin Michel DELANOË
 20 juillet Michel GAUTREAU
 18 août Marie-Thérèse COLLIOT
 née LE MENER
 08 septembre Didier BOUINIO
 18 octobre Francis HOUDIN
 31 octobre Angèle FAUCHEUX née BESTIN



■ Vie de la commune

L'ÉCOLE DU RPI CONCENTRE RANNÉE - DROUGES



Le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) regroupant les écoles Sainte Anne de Rannée et Sainte Marie de Drouges compte une association APEL (Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre) et une association OGE (Organisme de Gestion d'un Etablissement Catholique). Philippe GARNIER, assure la fonction de chef d'établissement du RPI concentré dans son ensemble assisté de Marine RICHARD suppléante de l'école.

A la rentrée de septembre 2021 -2022, l'école compte 63 familles et 88 enfants.

Une équipe pédagogique engagée et dynamique !

- Classe Maternelle (TPS - PS- MS-GS) : Laurence MORLIER - 26 élèves
- Classe CP-CE1 : Laëtitia GUIBAUD, Barbara MAUNY (sa suppléante) - 20 élèves
- Classe CE2-CM1 : Marine RICHARD - 22 élèves
- Classe CM1-CM2 : Mathieu CORNACCHIA - 20 élèves

Myriam GAUTIER, Patricia TEXIER, Catherine DAGUIN et

Sophie TOUTAIN (AESH) accompagnent les enfants au quotidien.

Un grand Merci à toute l'équipe enseignante qui a donné de son temps libre et a fourni un travail remarquable pendant la crise sanitaire.

Poursuivant le même objectif, l'OGE et l'APEL œuvrent activement au bon fonctionnement de l'école.

Ainsi, des actions sont organisées tout au long de l'année par l'APEL pour les enfants du RPI. Les bénéfices récoltés des manifestations servent en partie à réduire le coût des sorties scolaires, à aider les familles à financer les voyages scolaires, à acheter du matériel pédagogique pour l'école ... Et l'autre partie des bénéfices est reversée également à l'OGE. L'association est présidée par Céline LAVEISSIÈRE.

L'OGE, Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique, est une association qui assure la gestion et les finances de l'école. Elle intervient en collaboration du chef de l'établissement sur le plan juridique, sociale, économique et financier pour assurer le bon fonctionnement de l'école. Elle est présidée par Mélanie MARIE.

	APEL	OGE
Statut	Association de parents d'élèves	Personnes physiques cooptées par le Conseil d'Administration
Conditions pour intégrer l'association	Être parent d'élève scolarisé(e) à l'école Ste Anne	Ouvert à toutes personnes cooptées par le CA
Mission première	Animation de l'école	Gestion de l'école
Objectifs	Organiser des animations ou manifestations (collecte papier, diverses ventes) dans le but de récolter des bénéfices qui aideront à financer les sorties scolaires, les séjours pédagogiques, les goûters de Noël etc., ...	Assurer le bon fonctionnement et la bonne gestion de l'école (Assurer le financement des réparations de l'école, gérer la restauration, le personnel et prestataire, recruter le personnel administratif etc ...)

Malgré les restrictions sanitaires, l'ApeL a réussi à mettre en place quelques actions en 2021

En mai, une vente de saucissons a remporté un vif succès ! Merci à toutes les familles qui ont participé activement à cette belle opération. Les bénéfices ont pu profiter au financement de la sortie scolaire à Terra Botanica à Angers en juin 2021.

La collecte de papier a pu se poursuivre tout au long de l'année. Trois bennes à papier ont été remplies et revendues à une société de recyclage. Merci à tous les bénévoles qui ont pris de leur temps pour cette belle opération !

Une rentrée 2021-2022 dynamique !

Jusqu'à maintenant, l'APEL organisait des permanences les 1^{ers} samedis du mois devant les écoles de Drouges et de Rannée et le papier était stocké dans

un local. N'ayant plus à disposition le local, l'ApeL a décidé de poursuivre la collecte mais a modifié son organisation. Une benne à papier est à votre disposition 24h/24 place Pierre et Marie Curie à Rannée. Celle-ci sera vidée régulièrement par le prestataire. N'hésitez pas à venir déposer votre papier dans cette benne ! En plus d'un geste pour la planète, ce sera un véritable coup de pouce pour l'école !



En octobre 2021, une vente de pizzas a été proposée aux familles ! Au total c'est 254 pizzas commandées ! Un succès à renouveler l'année prochaine.

■ Vie de la commune

Aussi nous allons proposer une vente de chocolats de Noël en collaboration avec La chocolaterie Neuville de La Guerche !

A l'heure où nous rédigeons cet article, nous travaillons déjà sur l'organisation de la Kermesse ! Temps convivial dédié aux enfants si apprécié des grands comme des petits ! Celle-ci aura lieu le 19 juin 2022.

Nous sommes heureux de vous présenter une école dynamique avec deux associations qui travaillent ensemble pour faire vivre notre école. Mélanie MARIE, Présidente OGEC explique : « Les actions de l'OGEC sont différentes de l'APEL mais ont le même but : Le bien-être et le confort de nos élèves. C'est pour cela que nous avons pris la décision du changement de prestataire concernant la cantine après les vacances de février 2021.

Et que nous avons entrepris des travaux à l'extérieur des bâtiments. Certains ont été faits : sous-plafonds dans les toilettes extérieurs, entretien des canalisations des cours de l'école et réalisation de la devanture du petit préau. Et aussi, nous avons commencé la rénovation des fenêtres et de la porte du grand bâtiment. Ils ont été réalisés par des parents bénévoles ainsi que les membres des 2 associations. Malheureusement, la pandémie nous a ralenti dans notre élan... »



Nous espérons retrouver des moments heureux et conviviaux et pouvoir continuer à œuvrer comme il se doit pour l'école ! Nous tenions à remercier toute l'équipe pédagogique de l'école Sainte Anne pour leur implication dans la vie scolaire de nos enfants et Vous, bénévoles et parents d'élèves qui participez aux actions proposées !

Nous vous souhaitons de passer de belles fêtes de fin d'année !

*Les équipes **A.P.E.L.** et **OGEC***

L'APEL du RPI Rannée-Drouges compte 14 membres : Gaëtan ALLAIN (Trésorier), Jérôme BECAN, Céline BELLIER (Trésorière adjointe), Anthony CADO, Céline CORNEE, Maxime DAGUIN, Cécile GEFFRAY, Marie-Anne HARDY, Céline LAVEISSIERE (Présidente), Margaux LEMARIGNIER, Emmanuel MARIE, Aurélie MAZURAS (Secrétaire adjointe), Jean-Charles RACAPE (Vice Président), et Sophie ROBERT (Secrétaire).

L'OGEC compte 8 membres : Nuno BERNARDO, Jessy COURAUD (Vice-Trésorière), Rose-Marie DELONGLEE (Trésorière), Hélène FERRE, Christophe JULIOT, David LION (Secrétaire), Mélanie MARIE (Présidente) et Anne-Françoise PORCHER (Vice-Présidente).

■ Vie de la commune

CLUB DE L'ARDENNE

Nous étions 115 personnes au repas du club et à cette occasion, nous avons décoré quatre personnes de 90 ans et 11 personnes de 80 ans.

Tout s'est déroulé dans une très bonne ambiance.



Par ailleurs, nous avons repris toutes les activités du club (tarot, belote, palets, boules) et aussi un après-midi dansant un vendredi par mois. Reprise également de la gym douce le lundi à la salle du CLIC à La Guerche ; deux cours : 10h30/11h30 et 11h30/12h30 (30 euros par trimestre).

Cotisation annuelle au Club : 15 euros

La Présidente, Annick BECAN

SYMPHONIE FLEURIE

Symphonie Fleurie a repris ses activités avec succès. Les membres de l'association remercient les 55 familles qui ont passé commande lors de l'opération Printemps 2021. Malgré la difficulté due à la pandémie covid-19, les commandes ont été préparées par les bénévoles le vendredi 30 avril et distribuées le samedi 1er mai de 9h00 à 12h00.

2437 plants ont été choisis parmi un choix diversifié de **fleurs annuelles et de plantes vivaces**. Nous renouvelons chaque année une partie de notre catalogue pour susciter un intérêt nouveau. Il y en a pour tous les goûts et toutes les sensibilités. Et tout cela à des prix modiques.

Rendez-vous au mois d'avril 2022 !

Le Président : Noël FILATRE



TOUS POUR LA VIE

Depuis de nombreuses années, l'association participe, et organise à son niveau, en partenariat avec la municipalité, à la manifestation « Tous pour la Vie » à Janzé. Cette année, nous avons décidé de ne pas organiser les marches ni de prévoir la restauration habituellement proposée. Notre capacité de mobilisation a été mise à rude épreuve par la longue durée de la pandémie du Covid-19. De ce fait, nous ne pouvions pas dans un délai aussi court mettre en place notre manifestation annuelle. Nous avons remis, tout de même, un chèque de 872,43 € bénéfice de notre participation 2019. Il a été décidé de prévoir une réunion préparatoire au mois de juin 2022.

Merci à tous pour votre futur engagement dans cette lutte contre le cancer.



Le Responsable Communal, Bruno LEPAGE

■ Vie de la commune

ACCUEIL DE LOISIRS : UN BEL ÉTÉ À RANNÉE

L'accueil de loisirs de Rannée géré par le Kreiz23 a bénéficié d'une belle fréquentation avec **44 enfants** accueillis sur le mois de juillet. Tout au long du mois, ils se sont déchainés sur le thème de « Kho-Lanta » et dans les activités proposées.



Ils ont également apprécié les interventions de l'école de cirque de Janzé, d'une sophrologue ainsi que du club des Hawks pour initiation baseball. Par ailleurs, ils ont pu profiter de différentes sorties comme le parc d'attraction Ange Michel, la piscine de Vitré ainsi que le zoo de Branféré. A bientôt pour de nouvelles aventures !



EQUI'PARTAGE



Cher tous,

Notre saison 2021 aura encore été perturbée par cette crise sanitaire.

L'année 2022 semble nous permettre de remettre en place nos activités.

Le rassemblement équestre sera remis en route ! la date retenue est le

dimanche 4 septembre 2022.

Notre traditionnel **week-end annuel** interne se fera le **25 et 26 juin 2022**. Il aura lieu dans le Morbihan, « le Faouet ». C'est l'occasion d'être tous rassemblés, en



découvrant sur deux jours un coin de notre chère Bretagne ou des coins des départements limitrophes.

De plus, de nombreuses sorties locales sont déjà prévues, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de notre secrétariat : florence.dudouet@orange.fr

Avec l'ensemble de nos adhérents, nous restons mobilisés pour l'entretien et l'élégage de nos sentiers de randonnée locaux.

Notre passion pour les chevaux reste intacte, et nous conservons l'ambiance et le plaisir de nous retrouver.

Vous, aussi, qui aimez les chevaux, rejoignez-nous !!!

Bien amicalement

Le Président, Hervé PELHATE



■ Vie de la commune

ATELIER MÉMOIRE 2021 À RANNÉE !

Égarer ses clés, oublier un rendez-vous, ne plus se souvenir du titre d'un film... Avec l'âge, le cerveau perd de sa capacité à retenir les nouvelles informations. Prendre soin de sa mémoire participe au « bien vieillir ».

En partenariat avec le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) de La Roche aux Fées et la mairie de Rannée, l'ASEPT Bretagne, association de prévention santé et partenaire des caisses de retraite : une réunion publique d'information « Atelier mémoire » s'est tenue le jeudi 9 Septembre 2021 à la salle polyvalente de Rannée suivie de 10 séances ayant pour objectif d'entretenir sa mémoire avec des applications et des situations de la vie quotidienne.

Séance 1 : « Présentation du Peps »

Séance 2 : « Stratégie de mémorisation »

Séance 3 : « Attention et mémoire de travail »

Séance 4 : « Mémoire visio-spatiale »

Séance 5 : « Mémoire topographique »

Séance 6 : « Noms propres »

Séance 7 : « Noms courants »

Séance 8 : « Mémoire des chiffres et logique numérique »

Séance 9 : « Mémoire de ce qui est lu, vu et entendu »

Séance 10 : « Mémoire prospective »

Public ciblé : personnes retraitées de plus de 60 ans.

Partenaires : l'ASEPT Bretagne, la mairie de Rannée et le CLIC de la Roche aux Fées

Financement : ce programme est financé grâce au soutien de l'association Pour Bien vieillir Bretagne.

Aymeric MASSIET du BIEST, Coordinateur

CLIC de la Roche-aux-Fées - Antenne de la MDPH 35

**26 communes de Roche-aux-Fées Communauté
et de Vitré Communauté**

**Maison de Santé - 3, rue du Docteur Pontais
35130 La Guerche-de-Bretagne**

Tél. du CLIC de la Roche-aux-Fées :

02 23 55 51 44 - Tél. portable : 07 57 46 12 49



ASSOCIATION CANTONALE DE JUMELAGE LA GUERCHE – KSIAZ

Le 18 septembre 2021 à Moutiers s'est déroulée notre assemblée générale.

48 personnes étaient présentes dont certains membres élus des communes signataires. Après cette longue période d'inactivité il était bon de se réunir, nous avons partagés un moment très agréable.



Ont été présentés les rapports d'activités, financiers et les projets pour 2022. En particulier le voyage en Pologne prévu en août 2022 : nous irons une semaine autour du 15 août avec une excursion en dehors de la région de Ksiaz. Les inscriptions seront prises dès janvier. (celui prévu en 2021 ayant été annulé en raison de la pandémie.)

En juillet 2022 nous participerons au 30 ans de la création Bretagne Pologne en accueillant 3 ou 4 Polonais de Ksiaz aux colloques, conférences et festivités sur le thème de l'Europe sociale, économique et culturelle.

L'assemblée générale s'est conclue autour d'un verre de l'amitié, suivie d'un pique-nique et jeux de société.

La Présidente, Irène GERAULT

Vie de la commune

AVENIR RANNEEN MUSIQUE

Dates à retenir :

05 février 2022 – soirée galette cidre (salle polyvalent de LA GUERCHE DE BRETAGNE) – inscriptions et réservations sur www.avenir-ranneen.fr

L'évènement :



Les 03, 04 et 05 juin 2022

L'Avenir Ranneen Musique aura l'honneur d'accueillir les Grands Prix Nationaux de musique F.S.C.F. à RANNEE.

Ce grand rassemblement musical permettra de réunir quelques 1 200 musiciens et près de 4 000 spectateurs le temps d'un week-end.

La commune verra donc sa population multipliée par 6 pendant ces trois jours de festivités.

Le week-end en quelques chiffres :

- 1 200 musiciens
- 4 000 spectateurs
- 1 500 couchages
- plus de 3 000 m² de chapiteaux montés pour l'évènement
- près de 6 000 repas
- un budget de plus de 200 000 €

Un tel évènement ne pourra se réaliser sans le soutien financier et logistique de bon nombre de partenaires (collectivités locales et nationales, mécènes, entreprises, particuliers, bénévoles...). Par conséquent :

On compte sur vous

ORGANISER UNE MANIFESTATION NATIONALE : UNE AVENTURE ACCESSIBLE

pour tous les citoyens, pour tous les âges

AVENIR RANNEEN MUSIQUE
5 bis, avenue Saint-Lazare
35130 RANNEE
www.avenir-ranneen.fr
avenir-ranneen@wanadoo.fr

A l'occasion de ce week-end l'AVENIR RANNEEN MUSIQUE aura également l'occasion d'accueillir le festival national F.S.C.F. de ARTS EN FÊTE (chorale, gym, twirling, cirque, art plastique, écriture, poésie, théâtre...)



Le programme du week-end :

VENDREDI

- 18 h 00 - cérémonie d'ouverture
- 20 h 00 - repas sur réservation
- 21 h 00 - spectacle sur réservation

SAMEDI

- 07 h 00 - concours individuels (RANNEE)
- 12 h 00 - repas sur réservation
- 14 h 00 - concours d'ensembles régionaux et promotion nationale (RANNEE et LA GUERCHE) ouvert au public et festival ARTS EN FÊTE
- 20 h 00 - repas sur réservation
- 21 h 00 - spectacle sur réservation

DIMANCHE

- 07 h 00 - concours ensemble des Grands Prix Nationaux (RANNEE)
- 12 h 00 - repas sur réservation
- 14 h 00 - festival musique et Arts en Fête (RANNEE - entrée gratuite)
- 20 h 00 - repas sur réservation
- 21 h 00 - soirée dansante de clôture

ORGANISER UNE MANIFESTATION NATIONALE : UNE AVENTURE ACCESSIBLE

Alors lancez-vous dans l'aventure pour réaliser un rêve !

■ Vie de la commune

LE MOT DE LA DÉPUTÉE



Madame Monsieur,

Je viens par ces quelques lignes vous souhaiter tous mes vœux pour cette nouvelle année. Après des mois rythmés par une crise sanitaire dont nous ne sommes pas totalement

sortis, j'espère que vous aurez passé d'excellentes fêtes, entourés des personnes qui vous sont proches. Ayons une pensée pour les personnes isolées, ainsi que pour celles et ceux qui leur ont donné de leur temps dans cette période de partage.

La fin d'année 2021 aura confirmé la force de la reprise économique dans notre pays. Une situation favorable qui paraissait inenvisageable il y a encore quelques mois. Si cette reprise est le fruit de mesures économiques parmi les plus protectrices au monde, rendues possible grâce au « Quoi qu'il en coûte » voulu par le président de la République, je veux ici saluer notre responsabilité collective. Au plus fort de la crise, les solidarités se sont organisées partout dans les territoires - j'ai pu en témoigner lors de mes déplacements sur la circonscription : Le civisme de chacun aura aidé notre personnel soignant à maintenir un bon niveau de prise en charge de notre système de santé. Aujourd'hui, la France est parmi les pays qui comptent le taux de vaccination le plus élevé, nous protégeant ainsi collectivement en complément des gestes barrières qui restent la meilleure des protections. Autant d'actions démontrant notre capacité collective à agir, s'entraider, s'adapter et innover.

Il y a quelques semaines, vous avez reçu dans votre boîte aux lettres mon bilan 4 ans. Si je reste lucide sur ce qu'il reste à accomplir, je suis fière d'avoir pu contribuer, via le mandat que vous m'avez confié, aux belles réussites. Durant ces 4 ans, la France est devenue la championne d'Europe de l'attractivité ; Notre pays a vu le taux de chômage passer de 9.5% à 7.6% -le plus bas depuis 15 ans- renouant notamment avec la création d'emplois industriels. L'apprentissage a battu des records. Les mesures en faveur du pouvoir d'achat ont permis une augmentation inédite sur ces 10 dernières années. 3 millions de jeunes ont trouvé une solution (formation, alternance, emploi, accompagnement dans un parcours d'insertion) grâce au plan « 1 jeune, 1 solution »...

Ces réussites collectives constituent un socle solide pour répondre aux nombreux défis qui se présentent à nous : La crise sanitaire aura souligné la nécessité de renforcer un certain nombre de politiques engagées - je pense notamment à la santé ou encore à la souveraineté. L'urgence climatique semble enfin faire consensus et oblige à poursuivre l'action, notamment à l'échelle de l'Union européenne, dont le conseil sera présidé par la France durant 6 mois cette année.

Regardons l'avenir avec optimisme, forts de ce que l'on a su collectivement accomplir. Je vous souhaite une excellente année 2022.

Christine CLOAREC-LE NABOUR
Députée de la 5^{ème} circonscription d'Ille-et-Vilaine.

LES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX A L'ÉCOUTE DES HABITANTS DU CANTON

Vos Conseillers départementaux du canton de la Guerche-de-Bretagne (31 communes) sont **Marie-Christine MORICE et Christian SORIEUX**.

Le Conseil départemental intervient sur les solidarités humaines (les personnes âgées, les personnes en

situation de handicap, le logement, les collèges...) et les solidarités territoriales (les mobilités, les services de proximité...). Il est possible de prendre rendez-vous avec vos Conseillers départementaux auprès du secrétariat des élus à l'Hôtel du Département au 02-99-02-35-17 ou par mail ucd35@ille-et-vilaine.fr



■ Vie de la commune

LE SYNDICAT DU BASSIN DE L'OUDON EN ACTIONS



L'eau est un des piliers des enjeux écologiques des prochaines années. Pour notre environnement, la qualité de vie et toutes nos activités, il est urgent d'agir ensemble pour son bon état. Le syndicat du Bassin de l'Oudon intervient pour l'aménagement et la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant (voir carte).

Le syndicat du Bassin de l'Oudon est une collectivité qui met en œuvre des actions déterminées par un contrat territorial voulu par ses 52 élus désignés par les communautés de communes ou d'agglomération.

Près de chez vous, 13 agents agissent au quotidien pour restaurer les milieux aquatiques, améliorer la qualité des eaux, gérer quantitativement l'eau. Des actions d'animations et de concertations sont aussi proposées à différents publics chaque année pour sensibiliser et fédérer les acteurs.

Syndicat du bassin de l'Oudon Collectivités adhérentes et territoire d'intervention au 1er janvier 2021



Restauration de la continuité écologique sur l'Uzure à Craon

Sur l'Uzure, le site du moulin du David au Sud-Ouest de Craon a été identifié pour la mise en œuvre d'une action de restauration de la continuité écologique (libre circulation de l'eau, des poissons et des sédiments).

Une rivière de contournement a été créée, afin de court-circuiter l'ouvrage du moulin faisant obstacle à la continuité écologique. Elle mesure 120 mètres de long et est composée de 13 seuils régulièrement répartis, afin de rattraper la pente générée par l'ouvrage du moulin David. Les travaux se sont achevés en juillet dernier.

Ils s'inscrivent dans le cadre du contrat territorial Eau (CTEAU) 2020-2022. Le coût global de l'opération s'élève à 140 000€ HT. Ils sont financés à hauteur de 80% par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région des Pays de La Loire et le Conseil Départemental de la Mayenne. Les 20% restants sont à la charge du syndicat du bassin de l'Oudon.

Un travail engagé avec les agriculteurs sur la qualité de l'eau

Dix captages souterrains sont en activité sur le bassin de l'Oudon. Ils participent à l'alimentation en eau potable du territoire. Parmi ceux-ci, quatre ont des taux de nitrates dépassant la norme de 50mg/l.

L'eau provenant de ces captages est donc mélangée avec de l'eau d'autres sources moins chargées en nitrates, afin que l'eau distribuée respecte les seuils réglementaires.

Depuis 2020, le syndicat du bassin de l'Oudon a lancé un programme d'actions avec les exploitants agricoles concernés par les captages des Fauvières à Saint-Cyr-le-Gravelais (53) et du Chalonge au Pertre (35).

La moitié des agriculteurs s'est déjà engagée volontairement dans les actions de diagnostics et d'analyses pour restaurer la qualité de l'eau aux captages.



La rivière de contournement du Moulin du David à l'issue des travaux

Retrouvez toutes les actions et les informations du syndicat du Bassin de l'Oudon sur le site : <https://www.bvoudon.fr> et sur la page Facebook : <https://fb.me/bassinoudon>

Contact : Syndicat du bassin de l'Oudon - 4, rue de la Roirie 49500 Segré-en-Anjou Bleu - Tel. 02 41 92 52 84 - contact@bvoudon.fr

■ Zoom sur une entreprise



« Au Bois Gérard », Stéphanie vit sa passion du cheval

L'été prochain, le centre équestre du Bois Gérard fêtera ses 10 ans. Stéphanie s'installe en 2012 avec ses parents sur l'exploitation agricole familiale. Aujourd'hui, elle continue d'exploiter les cultures et tient les rênes du centre équestre avec l'aide de son mari Julien qui lui aussi est moniteur d'équitation. L'exploitation est étendue sur une surface de 67 hectares, dont 20 hectares de prairie pour les chevaux.

Le club accueille toutes les générations de 4 ans aux seniors, du débutant au confirmé. Stéphanie propose des cours d'équitation classique mais également des séances de voltige, travail à pied ou d'équitation éthologique pour développer la relation avec l'animal.

Le bien-être du cheval est primordial. Une écurie active a été mise en place sur le site. Elle permet aux chevaux d'évoluer en troupeau dans un cadre proche de leur mode de vie naturel.

Stéphanie a réussi à faire de sa passion, son métier.

Venez découvrir l'univers du cheval !!!

Marie LEROY



MANIFESTATIONS ASSOCIATIVES 2022

A.C.P.G. et C.A.T.M. (Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre/ Combattants Algérie-Tunisie-Maroc)

06 février Galette des Rois
08 mai Commémoration du 8 mai et vin d'honneur
11 novembre Commémoration du 11 novembre et repas

A.P.E.L. (Association des Parents de l'Enseignement Libre)

19 juin Kermesse
22 octobre Soirée spectacle
16 décembre Après-midi spectacle Noël

AVENIR RANNEEN (Musique)

15 janvier Master classes
03 au 06 juin Concours national
26 novembre Sainte Cécile

CENTRE SOCIAL ALSH

du 11 juillet au 05 août ... Centre de loisirs au complexe de Brétigné

CLASSES

17 septembre Classes 2

CLUB DE LA VALLÉE DE L'ARDENNE (Retraités)

CLUB le mercredi : 12 et 26 janvier, 16 février, 02 et 30 mars, 13 et 27 avril, 04 et 25 mai, 22 juin, 06, 20 et 27 juillet, 03 et 24 août, 21 septembre, 05 et 26 octobre, 16 et 30 novembre, 02 et 28 décembre

BAL dans la salle du temps libre et CLUB dans la salle polyvalente le vendredi : 14 janvier, 11 février, 11 mars, 08 avril, 13 mai, 10 juin, 12 août, 09 septembre, 14 octobre, 10 novembre, 09 décembre

19 janvier Assemblée générale et repas
02 février Crêpes
16 mars Concours de belote inter-club
15 juin Repas
14 septembre Repas
14 décembre Bûche de Noël

COMMISSION MUNICIPALE AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES

02 novembre Repas des 70 ans et +

COURIR POUR LA VIE POUR CURIE

2 octobre Repas